



COMMUNE DE GIVORS

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FÉVRIER 2024

Convocation : 02/02/2024

Affichage liste délibérations : 09/02/2024

Conseillers en exercice : 35 **PRÉSIDENT :** Monsieur BOUDJELLABA

Présents : 34 **SECRÉTAIRE :** Madame BONNET

L'an deux mille vingt quatre, le huit février à 19 heures, en salle du conseil municipal.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Laurence FRETY ; Monsieur Foued RAHMOUNI ; Madame Dalila ALLALI ; Monsieur Cyril MATHEY ; Madame Nabih LAOUADI ; Monsieur Loïc MEZIK ; Madame Françoise BATUT ; Monsieur Azdine MERMOURI ; Madame Sabine RUTON ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Alipio VITORIO ; Monsieur Benjamin ALLIGANT ; Monsieur Gregory D'ANGELO ; Madame Solange FORNENGO ; Monsieur Tarik KHEDDACHE ; Madame Delphine PAILLOT ; Monsieur Fabrice RIVA ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Monsieur Ali SEMARI ; Madame Isabelle FERNANDES ; Monsieur Robert JOUVE ; Madame Zafer DEMIRAL ; Monsieur Jean-Pierre GUENON ; Monsieur Gaël BON ; Madame Florence MERIDJI ; Monsieur Thomas KUNESCH ; Madame Josiane BONNET ; Madame Nathalie BODARD ; Monsieur Hocine HAOUES ; Madame Edwige MOIOLI ; Madame Sonia BRAHMI ; Monsieur Abdel YOUSFI ; Madame Dounia MEFTAH

ABSENT

Madame Yamina KAHOU

DEL20240208_11

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LES ASSOCIATIONS SOLIHA ET L'AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT DE LA MÉTROPOLE DE LYON (ALEC LYON) POUR FACILITER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT POUR LES MÉNAGES

RAPPORTEUR : Nabih LAOUADI

SOLIHA RHONE ET GRAND LYON est une association sans but lucratif régie par la loi 1901, œuvrant pour l'amélioration des conditions d'habitat des personnes modestes dans le Rhône depuis plus de 70 ans. SOLIHA est un interlocuteur reconnu de l'État, l'ANAH, la Métropole de Lyon, les caisses de retraites, la région Auvergne-Rhône-Alpes, etc. Cette association intervient auprès des ménages de Givors comme pour tous les ménages modestes de la Métropole de Lyon, avec le soutien financier de la Métropole, pour les accompagner dans l'amélioration de

leur habitat : rénovation énergétique, adaptation du domicile pour réduite, traitement de l'habitat indigne.

L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de la Métropole de Lyon (ALEC Lyon), accompagnateur de la transition énergétique pour le territoire de la Métropole de Lyon, est une association loi 1901 dont les objectifs principaux sont la maîtrise des consommations d'énergie, le développement des énergies renouvelables et la promotion de la qualité environnementale des bâtiments dans la Métropole de Lyon. Elle intervient notamment par le biais de conseils auprès des propriétaires d'immeubles ou de maisons individuelles, notamment à travers son Espace Info Énergie, en mobilisant ses conseillers énergie et via ses permanences d'accueil grand public. Cet accueil des demandes des particuliers, la promotion de la prime air bois ou encore l'accompagnement aux travaux d'économie d'énergie et au recours aux énergies renouvelables sur le patrimoine communal sont des missions de droit commun.

La municipalité souhaite inciter les ménages et les propriétaires de Givors à rénover leur habitat, que ce soit pour le rendre plus performant sur le plan énergétique, pour plus de confort et de charges maîtrisées, plus accessible aux personnes à mobilité réduite et également plus qualitatif d'un point de vue urbain et patrimonial (façades des rues principales notamment).

À cet effet, SOLIHA et l'ALEC Lyon se sont rapprochés de la commune de Givors pour expérimenter en 2021, 2022 et 2023 des actions auprès des propriétaires privés pour les encourager à conduire des projets d'amélioration énergétique de leur habitat. Dans ce cadre, différentes actions ont été menées (cf bilan ci-joint de l'année 2023).

Ainsi, afin de poursuivre un travail de sensibilisation pour orienter les administrés dans leur projet de rénovation énergétique et d'adaptation du logement, il est proposé de signer une nouvelle convention pour l'année 2024 qui intègre les actions suivantes :

Pour SOLIHA :

- Tenue de permanences d'information de proximité à la Maison des Services au Public, à raison d'une demi-journée par mois dès janvier 2024, pour recevoir les ménages modestes, les informer et les aider dans leurs démarches, les orienter vers les bons dispositifs et interlocuteurs (11 permanences de janvier à décembre 2024, excepté au mois d'août).
- Appui à la ville pour mettre en place un dispositif d'aides financières à la rénovation énergétique.
- Appui à la ville pour conduire des actions de communication et de sensibilisation en direction des Givordins, sur la rénovation énergétique en copropriété et en maison individuelle et sur l'adaptation du logement pour les personnes âgées ou en situation de handicap avec la mise à jour du flyer, une communication dans le journal municipal et sur le site internet, l'organisation de rencontres, une présence au salon de l'habitat, à la Foire de Givors le 8 juin 2024.
- Liens réguliers avec l'ALEC Lyon et la ville.
- Suivi des actions conduites et mise à jour d'un tableau de bord de suivi des contacts issus de la permanence.
- Bilan annuel de l'action avec évaluation et proposition d'ajustements.

Pour ALEC Lyon :

- Qualification de contacts pour information des copropriétés et syndicats, et pour repérer les acteurs intéressés ou déjà engagés dans une réflexion de rénovation énergétique.
- Qualification de contacts pour information des copropriétés et syndicats, et pour repérer les acteurs intéressés ou déjà engagés dans une réflexion de rénovation énergétique.
- Appui à la commune pour conduire des réunions d'information "copropriété" (les propriétaires du secteur Victor Hugo, les copropriétés hors secteur Victor Hugo, les syndicats de copropriété).

- Appui à la commune pour conduire des actions de communication en direction des Givordins, sur la rénovation énergétique en individuelle avec une présence au salon de l'habitat, à la Foire de Givors le 8 juin 2024, lors de la venue de l'ENERGITOUR avec une animation dédiée sur la rénovation énergétique à l'aide du totem Rénov'Expérience.
- Actions en direction des professionnels pour faire connaître les dispositifs.
- Appui à l'animation de 2 groupes de projet en lien avec les "blocs" identifiés dans l'étude CAUE menée sur le secteur Victor Hugo.
- Appui à la ville pour la gestion du dispositif communal d'aides financières à la rénovation énergétique.
- Instruction des demandes de subvention collectives pour les travaux de copropriété et suivi de l'enveloppe en lien avec les services de la commune.
- Lien régulier avec l'équipe du SOLIHA et la commune.
- Suivi des actions et participation au bilan annuel.

Pour la commune de Givors, les engagements consistent à :

- Faciliter le travail des équipes du SOLIHA et de l'ALEC Lyon, notamment en désignant un pilote du projet au sein des services de la Ville, en organisant des réunions techniques régulières (3 ou 4 fois par an) et une réunion avec les élus (1 fois par an) pour le bilan des actions et les orientations "stratégiques".
- Conduire des actions de mobilisation des acteurs locaux et d'information des habitants (mise à disposition de salles de réunion publique accessibles).
- Mettre en place les moyens pour communiquer régulièrement sur l'action à partir des supports et relais existants tels que le GIVORDIN, information/actualité sur le site internet de la Ville et les panneaux lumineux, etc.
- Permettre à SOLIHA de tenir ses permanences à la MSAP.
- Participer financièrement aux dépenses de fonctionnement des actions conduites par SOLIHA et l'ALEC Lyon, objets de la présente convention, par une subvention annuelle forfaitaire pour 2024 de 11 300 € (7 000 € pour SOLIHA et 4 300 € pour l'ALEC Lyon).

La durée de la convention correspondante est prévue de sa date de signature au 31 décembre 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

34 VOIX POUR

DÉCIDE

- D'AUTORISER monsieur le maire à signer la convention tripartite avec SOLIHA et l'ALEC Lyon visant à faciliter la rénovation énergétique de l'habitat pour les ménages ;
- D'ACCORDER une subvention d'un montant total de 11 300 € pour l'année 2024, répartie en 7 000 € pour SOLIHA et 4 300 € pour l'ALEC Lyon ;
- DE DIRE que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget primitif 2024.



Le maire,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance,

Josiane BONNET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le maire de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.



FACILITER LA RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT POUR LES MENAGES, DONT LES MODESTES ET LES COPROPRIETES

CONVENTION D'OBJECTIFS RELATIVE A L'OCTROI D'UNE SUBVENTION DE LA VILLE DE GIVORS

A SOLIHA RHÔNE ET GRAND LYON

ET A L'AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT DE LA METROPOLE DE LYON

ANNEE 2024

SOLIHA Rhône et Grand Lyon

51, avenue Jean-Jaurès
BP 7114 - 69301 Lyon CEDEX 07
T. 04 37 28 70 20
www.rhonegrandlyon.soliha.fr
contact.69@soliha.fr

Agence Locale de l'Energie et du Climat de la Métropole de Lyon

12 et 14 avenue Antoine Dutrievoz
69100 Villeurbanne
T. 04 37 48 22 42
www.alec-lyon.org
info@alec-lyon.org

CONVENTION D'OBJECTIFS

POUR FACILITER LA RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT POUR LES MENAGES, DONT LES MODESTES ET LES COPROPRIETES

ENTRE,

LA VILLE DE GIVORS

dont le siège est à Givors (69700), 1 place Camille-Vallin
représentée par son Maire, Monsieur Mohamed BOUDJELLABA

Et

SOLIHA RHONE ET GRAND LYON,

association sans but lucratif, régie par la loi de 1901,
membre du mouvement associatif national SOLIHA Solidaires pour l'Habitat,
reconnue Service Social d'Intérêt Général (SSIG),
titulaire de l'agrément préfectoral n°DRDJSCS-DDD-HELOAS-VSHHT-2020-12-02-247 du 2 décembre 2020 pour
son activité d'Ingénierie sociale, financière et technique,
dont le siège est situé à Lyon 7^{ème}, 51 avenue Jean Jaurès,
représentée par son Président, Monsieur Pierre-Yves GAGNERET, habilité à cet effet,
et ci-après désignée « SOLIHA ».

Et

L'AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT DE LA METROPOLE DE LYON,

association loi 1901,
sise 12 et 14 avenue Antoine Dutrievoz 69100 Villeurbanne
représentée par son Président en exercice, Monsieur Philippe GUELPA-BONARO,
ci-après désignée « ALEC Lyon »,

Il a été convenu ce qui suit.

CONTEXTE

SOLIHA RHONE ET GRAND LYON est une association sans but lucratif régie par la loi 1901, œuvrant pour l'amélioration des conditions d'habitat des personnes modestes dans le Rhône depuis 80 ans. SOLIHA est un interlocuteur reconnu de l'Etat, l'Anah, la Métropole de Lyon, les caisses de retraites, la Région Rhône-Alpes, etc.

SOLIHA est agréé « Service Social d'Intérêt Général » par l'Etat (agrément renouvelé pour 5 ans en décembre 2020) au titre de l'ingénierie sociale, technique et financière d'une part et au titre de l'intermédiation locative et la gestion locative sociale d'autre part.

Pour être agréée, l'association a prouvé qu'elle satisfait à trois critères principaux (loi du 25 mars 2009, circulaire du 6 septembre 2010) : un objet d'intérêt général, un fonctionnement associatif (bénévolat, démocratie, collégialité) et la transparence financière. Elle a en outre justifié des compétences requises pour réaliser les missions prévues dans l'agrément et de sa capacité à agir sur le territoire.

Ainsi, en plus du cadre légal de la subvention aux associations (rappelé dans la Loi ESS de 2014 et la circulaire Valls de septembre 2015), l'agrément préfectoral SSIIG prouve le caractère social de l'action engagée, une qualité reconnue dans les compétences et la mise en œuvre, ainsi que l'ancrage territorial (agrément sur un périmètre donné), ce qui renforce le recours à la convention de subvention comme moyen de contractualisation.

L'association s'engage à se soumettre aux obligations de service public notamment en matière d'accessibilité du service, de continuité territoriale, d'exigence de qualité, d'accessibilité financière pour les utilisateurs en fonction de leurs ressources.

SOLIHA intervient auprès des ménages de Givors comme pour tous les ménages modestes de la Métropole de Lyon, avec le soutien financier de la Métropole, pour les accompagner dans l'amélioration de leur habitat : rénovation énergétique, adaptation du domicile pour les personnes à mobilité réduite, traitement de l'habitat indigne.

L'Agence Locale de l'Energie et du Climat de la Métropole de Lyon (ALEC Lyon), est une association régie par les dispositions de la loi du 1er juillet 1901. Elle a pour projet associatif d'être accompagnateur territorial de transition énergétique, pour le territoire de la Métropole de Lyon.

Elle intervient dans un cadre d'appui aux politiques publiques climat énergie, et notamment celles définies par la Métropole de Lyon et la délégation régionale de l'ADEME¹.

Les trois cibles principales d'intervention de l'association sont :

- Le grand public,
- Les prescripteurs et les utilisateurs,
- Les maîtres d'ouvrage (dans les domaines de l'habitat, du tertiaire...).

Ses actions entrent dans le socle commun des missions d'intérêt général de FLAME décrites ci-après :

Informer, sensibiliser et conseiller de manière indépendante et objective, les consommateurs, les acteurs publics et privés aux problématiques énergétiques et climatiques

- Actions de sensibilisation et d'information en général
- Animation d'espaces d'information conseil

Participer à la définition des stratégies énergétiques territoriales et à la transition énergétique des territoires

- Participer à l'élaboration des documents stratégiques et des projets de planification territoriale
- Actions générales menées auprès des collectivités territoriales et de leurs groupements en vue d'accompagner la transition énergétique des territoires
- Structuration des filières locales d'énergie renouvelable
- Activité de veille et d'observation énergie-climat

Contribuer, directement ou indirectement, au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels de tous secteurs économiques et des agents des administrations et des collectivités

- Activité de « porter à connaissance sur la thématique énergie-climat »
- Activité de conseil indépendant en stratégie énergétique du patrimoine
- Partage d'un conseiller en énergie entre plusieurs collectivités

¹ Agence de la transition écologique

Diffuser et enrichir l'expertise des territoires en animant et en participant à des réseaux européens, nationaux et locaux ainsi qu'en expérimentant des solutions techniques, des méthodologies et autres démarches.

De plus, l'article Art. L. 211-5-1 du code de l'énergie, dans la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, mentionne :

« Des organismes d'animation territoriale appelés « agences locales de l'énergie et du climat » peuvent être créés par les collectivités territoriales et leurs groupements. Leur objet consiste à conduire en commun des activités d'intérêt général favorisant au niveau local la mise en œuvre de la transition énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre, dans le cadre des objectifs définis au plan national. Ces agences travaillent en complémentarité avec les autres organismes qui œuvrent pour la transition énergétique. »

C'est en application de ces dispositions législatives que l'ALEC Lyon met en œuvre le programme d'actions objet de la présente convention, étant précisé que les actions et études menées dans ce cadre sont décidées par l'agence sous sa seule responsabilité et les résultats de ces actions et études restent sa propriété.

Le conseil d'administration de l'ALEC Lyon valide le programme d'actions annuel de l'ALEC Lyon et garantit qu'il découle bien de son projet associatif.

Les deux associations SOLIHA et ALEC conduisent des actions complémentaires et de façon coordonnée. Elles travaillent ensemble depuis de nombreuses années.

Par ailleurs, elles sont toutes deux très impliquées dans le dispositif ECORENO'V, la plateforme locale de rénovation énergétique de l'habitat privé et social de la Métropole de Lyon mise en place en 2015. Elles reçoivent pour cela le soutien financier de la Métropole.

La présente convention vise à amplifier sur la commune de Givors, les actions de proximité des deux associations, SOLIHA et ALEC Lyon, afin d'apporter un service supplémentaire aux givordins.

LA VILLE DE GIVORS souhaite dans le cadre de son plan de mandat, inciter les ménages et propriétaires de Givors à rénover leur habitat, que ce soit pour le rendre plus performant sur le plan énergétique, pour plus de confort et de charges maîtrisées, plus accessible pour les personnes à mobilité réduite et également plus qualitatif d'un point de vue urbain et patrimonial.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Une première convention a été signée en 2021, puis en 2022 et 2023, pour déployer de premières actions sur la commune.

La présente convention vise à poursuivre la démarche en 2024.

SOLIHA et l'ALEC Lyon sont convenus avec la Ville de Givors de conduire un programme d'actions auprès des propriétaires privés afin de les encourager à conduire des projets d'amélioration énergétique de l'habitat.

La Ville de Givors soutient ces deux acteurs. La présente convention a pour objet de définir les obligations respectives de la Ville et des deux associations.

ARTICLE 2 : DUREE

La présente convention est établie pour une durée courant de sa date de signature au 31 décembre 2024.

ARTICLE 3 : PROGRAMME PROPOSE PAR LES ASSOCIATIONS

Le programme proposé par les deux associations pour la durée est résumé ci-dessous.

SOLIHA s'engage à développer les actions suivantes :

- Tenue de permanences d'information de proximité à la Maison des Services au Public, **à raison d'une demi-journée par mois dès janvier 2024**, pour recevoir les ménages modestes, les informer et les aider dans leurs démarches, les orienter vers les bons dispositifs et interlocuteurs (11 permanences de janvier à décembre 2024, excepté au mois d'août).
- Appui à la ville pour mettre en place un dispositif d'aides financières à la rénovation énergétique.

- Appui à la ville pour conduire des actions de communication et de sensibilisation sur la rénovation énergétique en copropriété et en maison individuelle et sur l'adaptation du logement pour les personnes âgées ou en situation de handicap avec la mise à jour du flyer, une communication dans le journal municipal et sur le site internet, l'organisation de rencontres, une présence au salon de l'habitat, à la Foire de Givors le 8 juin 2024.
- Liens réguliers avec l'ALEC Lyon et la Ville.
- Suivi des actions conduites et mise à jour d'un tableau de bord de suivi des contacts issus de la permanence.
- Bilan annuel de l'action avec évaluation et proposition d'ajustements.

Pour ce faire, SOLIHA mobilise :

- un chef de projet référent pour la Ville,
- l'équipe SOLIHA pour mettre en œuvre les actions.

L'ALEC Lyon s'engage à mettre en place les actions suivantes :

- Qualification de contacts pour information des copropriétés et syndicats, et pour repérer les acteurs intéressés ou déjà engagés dans une réflexion de rénovation énergétique
- Appui à la Ville pour conduire des réunions d'information "copropriété" (les propriétaires du secteur Victor Hugo, les copropriétés hors secteur Victor Hugo, les syndicats de copropriété)
- Appui à la ville pour conduire des actions de communication et de sensibilisation en direction des givordins, sur la rénovation énergétique en copropriété et en maison individuelle avec une présence au salon de l'habitat, à la Foire de Givors le 8 juin 2024, lors de la venue de l'ENERGITOUR avec une animation dédiée sur la rénovation énergétique à l'aide du totem Renov'Expérience.
- Actions en direction des professionnels pour faire connaître les dispositifs
- Appui à l'animation de 2 groupes de projet en lien avec les "blocs" identifiés dans l'étude CAUE menée sur le secteur Victor Hugo
- Appui à la ville pour la gestion du dispositif communal d'aides financières à la rénovation énergétique
- Instruction des demandes de subvention collectives pour les travaux de copropriété et suivi de l'enveloppe en lien avec les services de la Ville
- Lien régulier avec l'équipe du SOLIHA et la Ville,
- Suivi des actions et participation au bilan annuel.

Pour ce faire, l'ALEC Lyon mobilise :

- un chargé de projet référent pour la Ville,
- l'équipe ALEC pour mettre en œuvre les actions,

SOLIHA et l'ALEC Lyon entretiennent des liens réguliers avec l'interlocuteur de la Ville référent pour cette action.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE GIVORS

La Ville s'engage à :

- Faciliter le travail des équipes du SOLIHA et de l'ALEC Lyon, notamment en désignant un pilote du projet au sein des services de la Ville, en organisant des réunions techniques régulières (3 ou 4 fois par an) et une réunion avec les élus (1 fois par an) pour le bilan des actions et les orientations "stratégiques"
- Conduire des actions de mobilisation des acteurs locaux et d'information des habitants (mise à disposition de salles de réunion publique accessibles)
- Mettre en place les moyens pour communiquer régulièrement sur l'action à partir des supports et relais existants tels que le GIVORDIN, information/actualité sur le site internet de la Ville et les panneaux lumineux, etc.
- Permettre à SOLIHA de tenir ses permanences à la MSAP
- Participer financièrement aux dépenses de fonctionnement des actions conduites par SOLIHA et l'ALEC Lyon, objets de la présente convention, par une subvention annuelle forfaitaire pour 2024 de **11 300 €** (7 000 € pour SOLIHA et 4 300 € pour l'ALEC Lyon).

ARTICLE 5 : MODALITES DE VERSEMENT

La subvention est versée par la Ville de Givors par virement bancaire à chaque association selon la répartition évoquée ci-avant.

Le versement de la subvention annuelle aura lieu en une fois à la signature de la convention (sur demande de règlement des associations).

Coordonnées bancaires de SOLIHA :

Banque : Crédit Mutuel - Domiciliation : CCM LYON REPUBLIQUE

Code Banque : 10278 - Code Guichet : 07319 - Compte : 00053275440 Clé RIB : 82

IBAN : FR76 1027 8073 1900 0532 7544 082 – BIC : CMCIFR2A

Coordonnées bancaires de l'ALEC Lyon :

Banque : Caisse d'Epargne Rhône-Alpes

IBAN FR76 1382 5002 0008 0068 0710 388

ARTICLE 6 : COMMUNICATION

Les associations s'engagent à envoyer à leur interlocuteur désigné par la Ville tous les supports de communication pour avis préalable.

Celle-ci sera réputée acquise en l'absence de réponse après relance mail sous un délai de 3 semaines. La ville pourra solliciter les associations pour l'appuyer dans la production de sa communication externe.

ARTICLE 7 : PROPRIETES DES OUTILS DEVELOPPES ET DES RESULTATS

Durant la durée de la convention, et à l'issue du programme, la propriété de la démarche, des outils développés et des résultats intermédiaires et finaux obtenus appartiendra aux trois parties signataires qui auront liberté de leur usage.

ARTICLE 8 : GESTION DES DONNEES CONFIDENTIELLES

Les parties s'engagent à traiter les données uniquement pour les seules finalités qui font l'objet de la présente convention et à garantir la confidentialité des données à caractère personnel traitées dans ce cadre.

Fait à Givors, le

Etablie en trois exemplaires originaux.

**Pour l'association
SOLIHA RHÔNE ET GRAND LYON**
Le Président
Pierre Yves GAGNERET

**Pour l'association
ALEC Lyon**
Le Président
Philippe GUELPA-BONARO

Pour la VILLE DE GIVORS
Le Maire
Mohamed BOUDJELLABA

BILAN 2023

DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS RELATIVE A
L'OCTROI D'UNE SUBVENTION DE LA VILLE DE
GIVORS A SOLIHA RHÔNE ET GRAND LYON

Faciliter la rénovation énergétique de l'habitat
pour les ménages, dont les modestes et les
copropriétés

Décembre 2023

1. LE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE GIVORS, L'ALEC ET SOLIHA

En début de l'année 2021, la Ville de Givors a convenu avec SOLIHA et l'ALEC d'expérimenter les premières actions auprès des propriétaires privés afin de les encourager à conduire des projets de rénovation énergétique de l'habitat. Cette démarche a été poursuivie en 2022 et 2023.

La Ville de Givors, dans le cadre de son nouveau plan de mandat, **souhaite inciter les ménages et propriétaires de Givors à rénover leur habitat**, que ce soit pour le rendre plus performant sur le plan énergétique, pour plus de confort et de charges maîtrisées, plus accessible pour les personnes à mobilité réduite et également plus qualitatif d'un point de vue urbain et patrimonial.

SOLIHA RHÔNE ET GRAND LYON est une association sans but lucratif, régie par la loi 1901, œuvrant pour **l'amélioration des conditions d'habitat des personnes modestes dans le Rhône**. SOLIHA est un interlocuteur reconnu de l'Etat, l'Anah, la Région Rhône-Alpes, le Département du Rhône, la Métropole de Lyon, etc.

SOLIHA RHONE ET GRAND LYON est agréé « Service Social d'Intérêt Général » par l'Etat (agrément renouvelé pour 5 ans en décembre 2020) au titre de l'ingénierie sociale, technique et financière d'une part et au titre de l'intermédiation locative et la gestion sociale d'autre part. Pour être agréée, l'association a prouvé qu'elle satisfait à trois critères principaux (loi du 25 mars 2009, circulaire du 6 septembre 2010) : un objet d'intérêt général, un fonctionnement associatif (bénévolat, démocratie, collégialité) et la transparence financière. Elle a en outre justifié des compétences requises pour réaliser les missions prévues dans l'agrément et de sa capacité à agir sur le territoire.

Ainsi, en plus du cadre légal de la subvention aux associations (rappelé dans la Loi ESS de 2014 et la circulaire Valls de septembre 2015), l'agrément préfectoral SSIG prouve le caractère social de l'action engagée, une qualité reconnue dans les compétences et la mise en œuvre, ainsi que l'ancrage territorial (agrément sur un périmètre donné), ce qui renforce le recours à la convention de subvention comme moyen de contractualisation.

L'association s'engage à se soumettre aux obligations de service public notamment en matière d'accessibilité du service, de continuité territoriale, d'exigence de qualité, d'accessibilité financière pour les utilisateurs en fonction de leurs ressources.

SOLIHA intervient auprès des ménages de Givors comme pour tous les ménages modestes de la Métropole de Lyon, avec le soutien financier de la Métropole, pour les accompagner dans l'amélioration de leur habitat : rénovation énergétique, adaptation du domicile pour les personnes à mobilité réduite, traitement de l'habitat indigne.

L'Agence Locale de l'Energie et du Climat de la Métropole de Lyon (ALEC Lyon), accompagnateur de la transition énergétique pour le territoire de la Métropole de Lyon, est une association loi 1901 dont les objectifs principaux sont la maîtrise des consommations d'énergie, le développement des énergies renouvelables et la promotion de la qualité

environnementale des bâtiments dans la Métropole de Lyon. Elle intervient notamment par le biais de conseils auprès des propriétaires d'immeubles ou de maisons individuelles, notamment à travers son Espace Info Energie, en mobilisant ses conseillers énergie et via ses permanences d'accueil grand public.

2. RAPPEL DE L'ACTION DE SOLIHA

Apporter une information et un conseil de proximité aux ménages modestes



Tenue de permanences d'information de proximité à la Maison France Services, à raison d'une demi-journée par mois, pour recevoir les ménages modestes, les informer et les aider dans leurs démarches, les orienter vers les bons dispositifs et interlocuteurs.



Assistance au montage des projets des ménages aux revenus modestes et des personnes âgées

Il s'agit d'apporter l'assistance aux ménages des revenus modestes et des personnes âgées pour élaborer leurs projets et réaliser leurs dossiers de subventions, notamment dans le cadre de l'amélioration de l'habitat, de l'adaptation au vieillissement ou au handicap, de l'amélioration de la performance énergétique des logements.



Appui à la ville pour l'élaboration d'un dispositif d'aides financières

Repérer les différents secteurs d'habitat de la ville et leurs enjeux et pour élaborer son dispositif d'aides financières à la rénovation énergétique

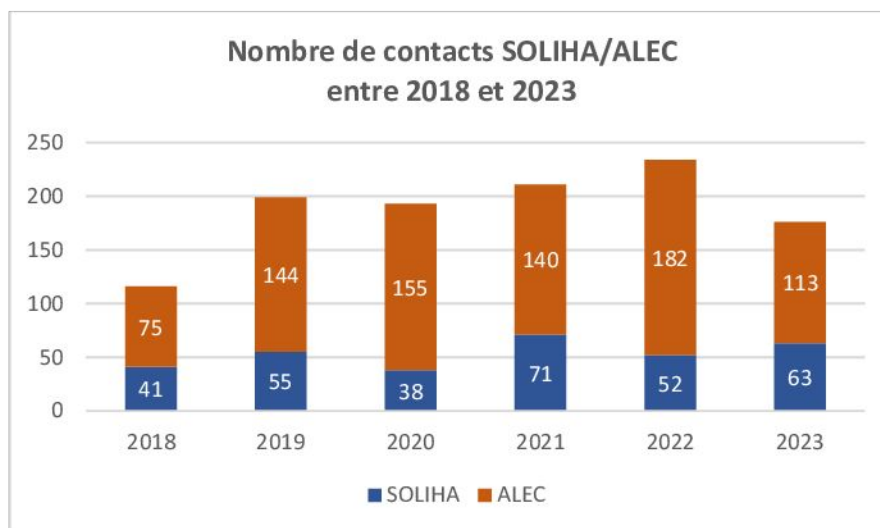


Animer l'action d'incitation à l'amélioration et l'adaptation de l'habitat

Appui à la ville pour conduire des actions de communication et de sensibilisation en direction des givordins, sur la rénovation énergétique et sur l'adaptation du logement pour les personnes âgées ou en situation de handicap.

3. BILAN 2023

3.1 Les contacts



De nombreux contacts enregistrés à l'ALEC et SOLIHA en 2023 :

- **63 nouveaux contacts enregistrés en 2023 chez Soliha**
 - dont **53** pour les travaux de rénovation énergétique
 - 10** pour les travaux d'adaptation du logement
 - dont 39 sont des personnes de -60 ans
 - 24 sont des personnes âgées de +60 ans
 - dont 19 accueillis en permanence **soit 30 %**
 - 18 par téléphone
 - 6 par courrier/mail
 - 2 sur site internet de SOLIHA
 - 18 par autre moyen de contact (par ex : via la Caisse de Retraite, Energitour)

- **113 nouveaux contacts enregistrés en 2023 à l'ALEC**

113 personnes ont été accueillies par l'ALEC en 2023, c'est moins qu'en 2022. Cette tendance de baisse des demandes à notre accueil est générale à toute la Métropole. Il faut noter que l'année 2022 a été exceptionnelle, avec la crise énergétique, la guerre en Ukraine, la présidentielle, l'arrivée de France Renov'. L'ALEC a constaté en 2022 une augmentation de 22% de l'activité de l'espace conseil vs 2021.

En 2023, on peut noter que le sujet est moins présent dans les médias, donc il y a moins de demandes : -12% de demandes en 2023 par rapport à 2022 sur la Métropole de Lyon.

Comme l'année 2022 était vraiment exceptionnelle, c'est intéressant de comparer à 2021. Et là, on note une augmentation de 12% de la demande au niveau de la Métropole. Pour résumer, 2022 est à part, et 2023 suit la dynamique des années précédentes.

24 habitants de Givors ont été accueillis en 2023 au cours des 11 permanences mensuelles assurées par SOLIHA

Ces permanences d'accueil et d'information se sont tenues dans les locaux de France Service (anciennement Maison de Services Au Public), 6 Rue Jacques Prévert, 1 fois par mois, les

vendredis matin de 9h à 12h. **En moyenne, 2.5 personnes ont été accueillies / permanence de 3 heures.**

Dont **19 pour un premier contact/remise du dossier d'information complété.** Ces contacts ont permis d'informer les personnes sur les possibilités d'aménagement, les aides financières possibles (subventions, primes, prêts, crédit d'impôt) et le délai pour les mobiliser.

5 pour le suivi de leur dossier déjà en cours

3.2 Les Visit'Energie

La Visit'Energie est un service financé par la Métropole de Lyon réalisé par notre association. SOLIHA accompagne les propriétaires ou locataires qui rencontrent des difficultés à payer leurs factures d'énergie ou que leur logement est très mal isolé. L'association SOLIHA prodigue des conseils pour diminuer leurs dépenses énergétiques et pour améliorer leur confort d'hiver comme d'été. SOLIHA propose un accompagnement personnalisé et gratuit aux ménages aux ressources très modestes.

Sur la commune de Givors, 10 visites ont été réalisées en 2023. Les ménages accompagnés ont pris directement contact avec notre association SOLIHA et ne sont pas passés par une Assistante sociale de secteur ou par Histologe.

La plupart des ménages accompagnés sont des propriétaires occupants et sur les 10 visites réalisées, 3 ont donné lieu à un projet de travaux avec dépôt du dossier de subvention auprès des organismes financeurs. Un des ménages a déjà réalisé ses travaux. Pour les 2 autres, des devis sont en cours.

3.3 Les projets

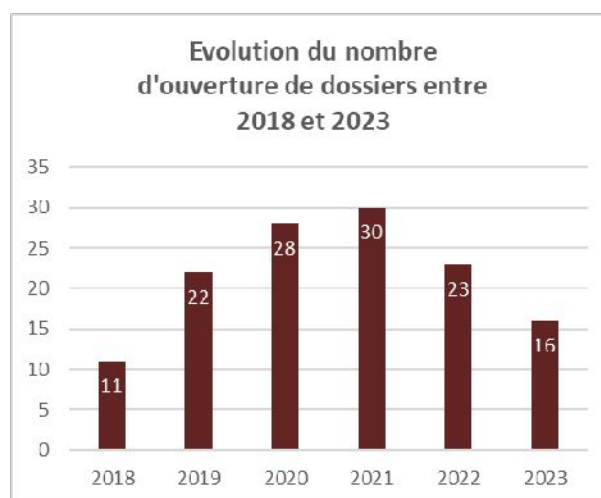
16

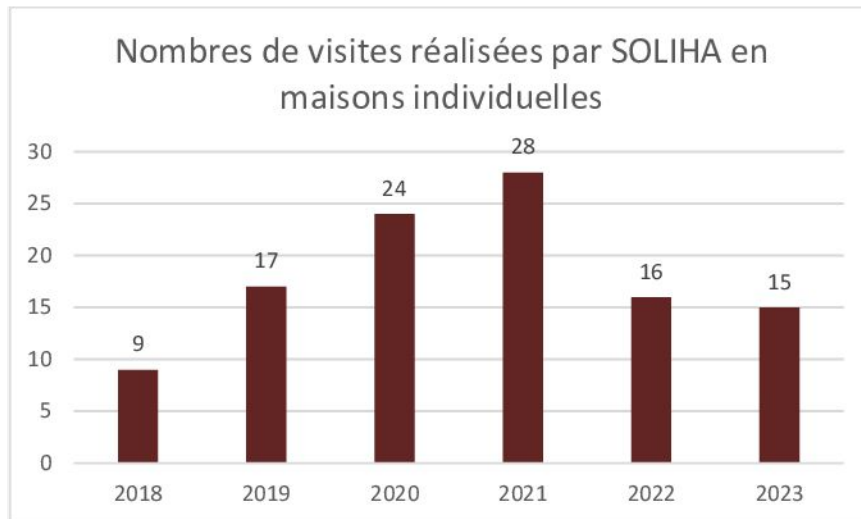
dossiers de financement ouverts en 2023 pour des ménages et des projets de travaux éligibles aux aides sociales

dont **2** pour une adaptation de logements au vieillissement et/ou handicap

14 pour des travaux d'économie d'énergie

dont 2 personnes ont été accueillies en permanence pour un primo-contact (2 dossiers énergie)





9

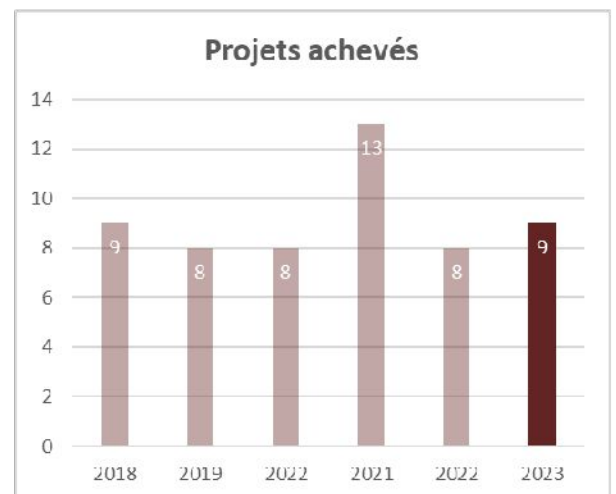
projets avec des travaux achevés durant 2023

4 pour des travaux de rénovation énergétique sur des maisons individuelles

- dont 1 pour changement de chauffage
- 1 pour changement de chauffage + chauffe-eau thermodynamique
- 1 pour changement chauffage + menuiseries
- 1 pour isolation par l'extérieur et pompe à chaleur

5 pour une adaptation de salle de bain

Le plus couramment : remplacement de la baignoire par un receveur de douche extraplat ou une douche à siphon de sol avec siège de douche et barres d'appui



Récapitulatif des financements pour les 9 projets achevés en 2023 :

Montant global de travaux réalisés	123 352 €
Moyenne des travaux réalisés	13 706 € / logement *
Montant des financements publics mobilisés par SOLIHA	96 789 €
Apport personnel du demandeur	26 563 € (soit 22%)
Moyenne de la participation des demandeurs	2 951 € / projet
Taux réel de subvention	78 %

- * de 5 800 € à 12 500 € / logt pour une adaptation au vieillissement
- de 13 000 € à 27 000 € / logt pour les travaux de rénovation énergétique

L’ALEC accompagnent deux projets de rénovations énergétiques de ménages aux revenus supérieurs, les travaux sont en cours.

3.4 Les financements des projets des ménages modestes

62 K€

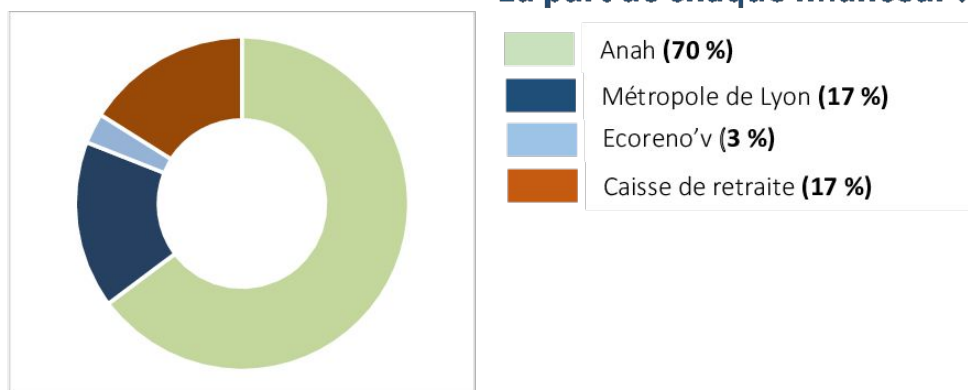
d’aides accordées pour 7 projets en 2023

dont : **43 528 €** de subventions accordées pour des projets de rénovation énergétique
25 516 € de subventions accordées pour des projets d’adaptation

108 252 € TTC de travaux prévus	39 208 € de restant à charge prévu
dont 72 899 € TTC pour des travaux énergie	dont 29 371 € pour des travaux énergie
dont 35 352 € TTC pour des travaux d’adaptation	dont 9 837 € pour des travaux d’adaptation

Parmi les 7 projets, **3 ont bénéficié d’une avance des subventions, dans le cadre d’un partenariat avec PROCIVIS Rhône.**

La part de chaque financeur :



42 demandes actives accompagnées par SOLIHA au 13 décembre 2023

dont **13** pour une adaptation de logements au vieillissement et/ou handicap
29 pour des travaux d’économie d’énergie

3.5 Les copropriétés accompagnées par l'ALEC

Nouvelles copropriétés visitées et / ou conseillées en 2023 : 5 nouvelles demandes

Les copropriétés s selon leur état d'avancement :

- ✓ 1^{er} rendez-vous : 7
- ✓ Sans suites 1er rdv : 5
- ✓ Audit : 15
- ✓ Sans suites audit : 2
- ✓ Vote Maitrise d'œuvre : 3
- ✓ Sans suite vote Maitrise d'œuvre : 1
- ✓ **Vote travaux prévus en 2023 ou 2024 : 2**
- ✓ Sans suites vote travaux : 0
- ✓ Travaux en cours : 0



Copro Cité Renée Peillon : vote travaux en 2023 ou 2024

3.5 Pilotage de l'action et accompagnement à la mise en place du dispositif d'aide communale

COTECH :

- 3 mars 2023
- 28 avril 2023

Réunions dédiées au secteur Victor Hugo avec le CAUE

- 7 avril 2023
- 26 mai 2023
- 21 septembre 2023 : préparation des deux réunions publiques d'octobre 2023

Parmi les nouvelles demandes de copropriétés, au 30/11/23, 2 concernaient le secteur de la rue Victor Hugo. Ces demandes sont arrivées à l'ALEC après la réunion d'information.

Une réunion en présence de Monsieur Le Maire a eu lieu le 05 juillet 2023 :

- Présentation des missions de l'ALEC et SOLIHA et des actions conduites en 2022 et 2023
- Présentation du travail réalisé sur le secteur Victor Hugo
- Avancement sur le dispositif des aides communales en copropriété et en maison individuelle

Réunions publiques avec les habitants de la Ville de Givors :

✓ 4 octobre 2023, réunion avec les professionnels du secteur Victor Hugo

Réunion d'information avec les professionnels du secteur Victor Hugo afin de les informer sur la démarche de la Ville de Givors. Présentation de la Charte par le CAUE.

✓ 11 octobre 2023, réunion avec les habitants du secteur Victor Hugo

Le 11 octobre 2023 a lieu dans le cadre de la convention avec l'ALEC/SOLIHA d'une part et avec le CAUE d'autre part une réunion avec les habitants du secteur Victor Hugo. Cette réunion avait pour objectif d'informer les habitants sur la démarche de la Ville de Givors et les dispositifs d'aides existants nationaux et locaux.

✓ 13 décembre 2023, réunion publique avec l'ensemble des habitants de la Ville de Givors sur les futures aides de la ville

Réunion publique d'information pour l'ensemble du territoire pour présenter les aides notamment celles délibérées le 30 novembre par la Ville.

Des aides communales ont été délibérées en appui aux aides nationales afin de favoriser les travaux de rénovation énergétique sur la commune auprès des copropriétés.

Différents types d'aides seraient accordées par la Ville :

- Aide à l'isolation thermique par l'extérieur et optimisation de la ventilation
- Aide aux travaux de niveau volontaire du dispositif Ecoreno'v
- Aide aux travaux très performants.

4. ACTIONS REALISEES

✓ Poursuite des permanences à partir de février 2023

Les permanences d'accueil et d'information ont repris en février 2023 à France Services (anciennement la MSAP) de Givors. 24 personnes ont été accueillies et informées par SOLIHA sur les possibilités de travaux et de financements.

Ces permanences se sont déroulées sur RDV pris auprès de l'équipe de France Services. La communication sur la tenue des permanences a été réalisé via les brochures à disposition au sein de France Services et de la mairie, les panneaux publicitaires de la ville, le site internet de la commune, l'accueil et le site internet de SOLIHA, etc.



✓ 3 mars 2023, intervention de l'Energitour de la Métropole de Lyon, place Camille Vallin

Pour la première année dans le cadre de la campagne « Rassemblons nos énergies » de la Métropole de Lyon, ce dispositif physique « d'aller vers » a été mis en place pour les habitants de la Métropole de Lyon dans des communes variées dont la Ville de Givors. L'ALEC, The Greener Good et SOLIHA se sont mobilisés ensemble pour proposer une équipe complémentaire et pluridisciplinaire pour animer ce dispositif.

L'Energitour permet d'informer, de sensibiliser et de conseiller les publics sur les économies d'énergie, les aides et les dispositifs de la Métropole de Lyon en faveur de la rénovation énergétique et sur la consommation responsable pour engager des changements comportementaux et des modes de vie plus durables.

Des kits écoconfort fournis par la Métropole de Lyon ont été distribué gratuitement aux locataires du parc HLM et aux occupants de revenus modestes du parc privé (plafonds Anah de 20 805 € pour 1 personne vivant seule).



✓ 14 juin 2023, intervention du Truck de Soliha et de l'ALEC avec le totem Renov'Expérience, place Camille Vallin

SOLIHA Rhône et Grand Lyon dispose d'un outil itinérant appelé le TRUCK SOLIHA. Il est aménagé et équipé par ses partenaires et destiné à montrer aux publics seniors, aux personnes en situation de handicap et aux aidants familiaux l'ensemble des adaptations techniques qu'il est possible de faire dans son logement. Le but étant de garantir le maintien dans le logement des personnes vulnérables. Le TRUCK intervient sur l'ensemble de la Région dont de nombreuses communes de la Métropole de Lyon comme la Ville de Givors.

L'ALEC est intervenu aux côtés de SOLIHA avec son Totem Renov'Expérience. Il s'agit d'un support d'animation à destination du grand public qui invite les personnes à prendre part aux questions de rénovation énergétique et sur la consommation responsable (éco-gestes, confort d'été...).



Une communication insuffisante et un emplacement peu visible n'ont pas permis de toucher le public visé.

✓ 7 octobre 2023, stand d'information Soliha/ALEC/Ville au Salon de l'Habitat et de la décoration de Givors-Grigny

Lors de ce stand tenu par l'ALEC et SOLIHA la journée du samedi, une vingtaine de personnes ont été informées sur le rôle de chacune des deux associations.



✓ 12 octobre 2023, stand d'information sur le Marché des Vernes pour le Mois de la Santé

Dans le cadre du mois de la Santé, journée "Bien vivre dans son logement, c'est préserver sa santé physique et mentale", un stand d'animation a été mis en place avec divers acteurs (associations, bailleurs sociaux, ARS, etc.).

SOLIHA a informé sur l'adaptation des logements au vieillissement/handicap, l'accessibilité des immeubles et la précarité énergétique.

✓ Parution d'articles dans le journal Le Givordin en février, novembre et décembre 2023

CADRE DE VIE

La Ville expérimentera dès l'année prochaine un dispositif d'aides pour la rénovation énergétique des immeubles


Économies d'énergie, meilleur confort, logement plus sain, augmentation de la valeur patrimoniale, les avantages d'une rénovation énergétique sont nombreux. C'est pourquoi, engagée dans un **soutien aux propriétaires pour les réhabilitations énergétiques**, la ville de Givors a engagé plusieurs démarches depuis le début du mandat, pour **améliorer la qualité de vie des habitants**.

Depuis 2021, avec le soutien financier de la ville, l'ALEC et SOLIHA organisent des permanences pour informer les habitants sur les aides existantes pour effectuer des travaux de rénovation.

Depuis 2022, la ville de Givors travaille avec le CAUE pour définir le projet de requalification des façades de la rue Victor Hugo. Une charte «façade» a été élaborée pour harmoniser les rénovations sur ce secteur emblématique.

NOUVEAU, à partir de 2024, la ville de Givors expérimentera un dispositif d'aides financières complémentaires à celles existantes, à l'attention des Givordines et des Givordins, selon des conditions qui seront votées lors du conseil municipal du 30 novembre prochain.

À noter : une réunion publique d'information sur ce dispositif se déroulera le 13 décembre à 18 h 30, salle Rosa Parks.

Pour vos démarches, faites-vous accompagner par SOLIHA & ALEC.

Prochaines permanences
17 novembre et 15 décembre
Le vendredi matin de 9 h à 12 h sur RDV
France Services - 6 rue Jacques Prévert
04 72 49 18 34

5. PERSPECTIVES ET EVOLUTIONS 2024

✓ Poursuite du partenariat avec l'ALEC et SOLIHA

Poursuivre le partenariat avec l'ALEC et SOLIHA, et signer une convention pour l'année 2024 dans l'attente des conclusions de l'étude de l'OPAH-RU de Givors permettant :

- Eviter l'interruption dans la tenue de la permanence au début de l'année 2024
- Accompagner durablement les copropriétés ayant déjà initié une démarche de rénovation énergétique sur le secteur Victor Hugo, mais également ailleurs dans la commune (cf. contacts pris avec l'ALEC)
- La mise en place du dispositif des aides communales après délibération (formulaires, instruction et suivi des demandes d'aide)

✓ Poursuite du travail avec le CAUE dans l'instruction des demandes émanant des copropriétés du secteur Victor Hugo

Une mission a été confiée par la ville au CAUE sur le périmètre du secteur Victor Hugo, afin de mettre en place une charte, à la fin du 1^{er} semestre 2023.

Dans le cadre de cette mission, le CAUE poursuit son travail dans l'instruction des demandes émanant des copropriétés du secteur Victor Hugo en appui avec l'ALEC. L'objectif est de mettre en œuvre tous les moyens pour informer et accompagner les copropriétés souhaitant lancer leur projet de rénovation énergétique avec une étude ou aller jusqu'aux travaux.

✓ Intervention de l'Energitour de la Métropole de Lyon le 1^{er} février 2024

✓ Participation à la Foire de Givors en juin 2024

✓ Participation au salon de l'immobilier au deuxième semestre 2024

SOLIHA, SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

PREMIER ACTEUR ASSOCIATIF NATIONAL

DE L'HABITAT PRIVÉ À VOCATION SOCIALE

Les associations SOLIHA sont agréées «Service social d'intérêt général» par l'État.



145

ASSOCIATIONS



3 100

SALARIÉS



32 300

LOGEMENTS
AMÉLIORÉS ET ADAPTÉS
par an

172 140

MÉNAGES ACCOMPAGNÉS EN 2020,
PAR

145

ASSOCIATIONS



PRÉSENTES EN FRANCE
HEXAGONALE ET OUTRE MER



DÉMARCHE QUALITÉ

SOLIHA Rhône et Grand Lyon est certifié en
démarche qualité de service (Qualicert-SGS
depuis 2019)

SOLIHA Rhône et Grand Lyon
51 avenue Jean Jaurès
BP 7114 69301 Lyon Cedex 07
Tél. : 04 37 28 70 20
contact.69@solihha.fr

rhonegrandlyon.solihha.fr

SOLIHA

SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

RHÔNE ET GRAND LYON

La date de publication de l'acte est celle de réception par la préfecture du Rhône

Envoyé en préfecture le 12/02/2024

Reçu en préfecture le 12/02/2024

Publié le



ID : 069-216900910-20240208-DEL20240208_11-DE